

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau de  
Jean Ch. Verlat (Le Golgotha) exposé  
en vente publique à Anvers

N<sup>o</sup> 3508

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

3508 tabl. de J. Ch. Verlat (Le Golgotha) exposé en vente publique.

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION  
DES  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 24588

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 17 Novembre 1892.

*Mugent*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 3508

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe  
l'annonce de la vente d'un tableau important  
de <sup>peinture</sup> Charles Verlat, et de vous prier d'examiner  
s'il n'y aurait pas lieu de charger les collègues  
de votre Collège de se rendre compte de la valeur  
de ce tableau, au point de vue de son acquisition  
éventuelle pour les collections de l'Etat.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma consi-  
dération distinguée.

Le Ministre,

*J. Boute*

3508

A la Commission directrice des Musées de peinture et de  
sculpture de l'Etat.

VILLE D'ANVERS

3508

---

Vente Publique et Définitive

DU

**TABLEAU " Le Golgotha "**

**Œuvre de CHARLES VERLAT**

---

L'huissier **BONIVER** vendra publiquement et définitivement le Mardi 22 Novembre 1892, à 2 1/2 heures de relevée, en la salle Verlat, rue des Douze Mois, à Anvers :

Le grand tableau de Charles Verlat représentant le Christ entre les deux larrons.

Ce tableau, peint sur toile, d'une hauteur de 3,05 et d'une largeur de 2,49 (cadre non compris), a été exposé en 1885 au Palais des Beaux-Arts à Anvers, sub n° 410 de la section Belge.

---

A voir le Dimanche 20 et le Lundi 21 Novembre de 11 à 3 heures, et le jour de la vente à partir de 11 heures du matin.

---

La vente se fera moyennant paiement immédiat et avec 10 % d'augmentation.

**QU'ON SE LE DISE.**

---

L'étude de l'huissier **BONIVER** est établie rue de l'Empereur n° 80 à Anvers.

---

Anvers. — Imp. CL. THIBAUT, Rue Chapelle de Grâce, 7

3508.

Vente à Anvers (Salle Verlat, au Du Douze Mois)  
le Mardi 22 Novembre 1892.

C'est un tableau de Charles Verlat :

Le Golgotha.

Exposition: Dès avant 20 Novembre, de 11 à 3 heures

La vente se fait par l'huissier Boniver  
80. rue de l'Empereur.

Brux. 19 Nov. 1892

3508

M<sup>r</sup> Alle. De Vriendt  
Secr. de l'Académie Royale  
des B. et B. d'Anvers,

M<sup>r</sup>, Cher M<sup>r</sup> De Vriendt

M<sup>r</sup> le Ministre demande à la Com<sup>mission</sup>  
des Affaires de charge du Délégué de son  
vendre compte de la valeur d'un tableau  
de Charles Verlat (Le Golgotha), au  
prix de vente de son acquisition éventuelle  
pour la Collection de l'Etat.

Cette table se vendra publiquement  
mardi 22 Nov<sup>embre</sup> à la Salle Verlat (rue  
du Douze Août); elle sera visible le  
dimanche (de 11 à 3 heures).

M<sup>r</sup> le Président espère que vous  
voudrez bien venir assister à M. de  
Stuyvenberg & Giffers, qui se rendent  
à Anvers <sup>demandant</sup> dimanche, par le train  
de 9 h. 18<sup>minutes</sup> pour l'ancien des  
Fabr. en question. Il sera très  
agréable pour eux et, etc. de vous  
nous attendre à l'arrivée du train,  
à 10 h. 13<sup>minutes</sup>.

Il importe de connaître l'avis  
des Délégués dès lundi matin afin de  
pouvoir répondre promptement et avec  
sécurité à leurs questions, etc. et de  
leur en faire part, non sans leur en  
avoir donné l'assurance de mes meilleurs  
vœux à l'égard de leur mission.  
A. N.

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.  
Beheer van Telegrafen.

INDICATIONS DE SERVICE  
Dienstaanwijzingen

TÉLÉGRAMME



Telegram

Explication des abréviations  
admises pour les indications de  
service.

Uitlegging der verkorte dienst-  
aanwijzingen

- D. } Télégramme urgent.  
Dringend telegram.  
RP. } Réponse payée.  
Antwoord betaald.  
CR. } Accusé de réception.  
Kennisgeving van  
ontvangst.  
XP. } Exprés payé.  
Bode betaald.



↳  
L'expédition s'en va parer  
Mignon Secrétaire Musée  
place Musée Bruxelles.  
avenue Ormes 30 Watersmael

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1<sup>er</sup> Mars 1851, Art. 6).  
Luidens Art. 6 der wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

Déposé à *Omvers*  
Aangeboden te

le *20-11-* à *11.193* N° *43*  
den ten

*avis défavorable*

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

*3508*

*Singerer Guffens.*

*Provan*

Cher Monsieur Stieven

Monsieur de Verclat et moi  
nous trouvons que le tableau  
de Verclat, n'est pas digne de  
représenter son beau talent  
nous pensons d'attendre <sup>au Musée</sup>  
une autre occasion, pour avoir  
un ouvrage de l'artiste en  
question.

J. pense que vous avez reçu  
la dépêche que nous vous avons  
envoyé d'Anvers. toute votre

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 3508

CARTE-LETTRE

KAARTBRIEF

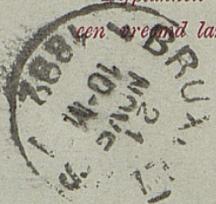


*A ouvrir le long du poinçonné.  
Openen langs de puntenslijn.*

*Monsieur Steiner  
Secrétaire au Musée des Beaux-arts  
à Bruxelles*

*Compléter au moyen de timbres-poste l'affranchissement des cartes-lettres à destination de l'étranger.*

*Bijplakken de vereichte postzegels, indien de kaartbrief voor een vreemd land dient.*



Brux. 21 Nov. 1852

à Mr. le Ministre des  
Affaires Intérieures &c

3/08.

J'ai l'honneur au d'écrit  
expédié par votre lettre du  
19 de ce mois, et d'écrit de Bruxelles  
N<sup>o</sup> 24588, nous avons  
l'honneur de vous en informer  
que M. M. Stiermeyer, Guesler  
et De Vri <sup>ont enjoint</sup> le tableau de Jean  
Charles Verlet (de Godeghon)  
dont la vente publique a été  
eue à Anvers, le  
22 Novembre.

Les Délégués sont d'avis  
que la toile en question est  
d'un mérite inférieur aux  
autres œuvres de cet artiste qui  
figurent dans les Collections  
de l'Etat et qu'en conséquence,  
ils ne croient pas pouvoir  
en recommander l'achat pour  
le Musée.

Cdte.

Le Secrétaire  
M

Le Président  
C. Tetter